

# Tableau de suivi de nos FIP-FCPI

## 31/12/2024



	DATE DE CRÉATION	DURÉE DE VIE	FIN DE VIE AVEC PROROGATION	STATUT DU PRODUIT	VALEUR D'ORIGINE DE LA PART	REMBOURSEMENT / DISTRIBUTION	VALEUR LIQUIDATIVE	VL + DISTRIBUTION	ÉVOLUTION DEPUIS L'ORIGINE	RÉDUCTION FISCALE OBTENUE À LA SOUSCRIPTION	ÉVOLUTION DEPUIS L'ORIGINE AVEC AVANTAGE FISCAL*
<b>FCPI Capital Innovant N°2</b> FR001400AX96	décembre 2022	7 à 9 ans	décembre 2031		100 €		103,63 €	103,63 €	+ 3,63%	22,50%	+ 33,72%
<b>FCPI Capital Innovant N°1</b> FR0013526613	décembre 2020	7 à 9 ans	décembre 2029		100 €		98,09 €	98,09 €	- 1,91%	22,50%	+ 26,57%
<b>FCPI Innovation Pluriel N°5</b> FR0013349545	décembre 2018	7 à 9 ans	décembre 2027		100 €		94,63 €	94,63 €	- 5,37%	18%	+ 15,40%
<b>FCPI Innovation Pluriel N°4</b> FR0013185881	décembre 2016	7 à 9 ans	décembre 2025	Pré-liquidation	100 €	22/06/2023 30€ par part	84,16 €	114,16 €	+ 14,16%	18%	+ 39,22%
<b>FIP Pluriel Atlantique N°2</b> FR0013185949	décembre 2016	6 à 8 ans	décembre 2024	Liquidation	100 €	21/06/2023 10€ par part 22/01/2025 15€ par part **	74,98 €	84,98 €	- 15,02%	18%	+ 3,63%
<b>FIP Pluriel Atlantique</b> FR0012082709	décembre 2014	8 à 10 ans	décembre 2024	Liquidation	100 €	12/07/2022 25€ par part 20/06/2023 35€ par part 12/07/2024 7,50€ par part	2,13 €	69,63 €	- 30,37%	18%	- 15,09%

\* Exemple de calcul de l'évolution avec prise en compte de l'avantage fiscal :

Investissement réalisé fin 2014 dans le FIP Pluriel Atlantique : 100,00 € (hors droit d'entrée). Valeur liquidative unitaire (avec distributions) : 69,63 €

Si on considère (sous toutes réserves) que l'investissement net de l'avantage fiscal était de 82,00 € hors droit d'entrée puisqu'il y avait 18% de réduction d'impôt (100,00 € - 18% = 82,00€),

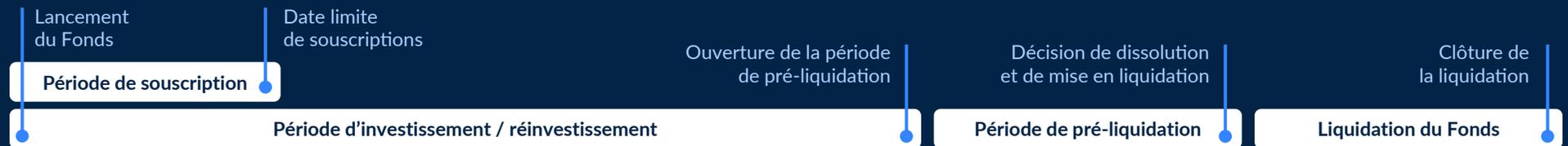
Le calcul peut être réalisé de la manière suivante :  $69,63 \text{ €} - 82,00 \text{ €} = - 12,37 \text{ €} / 82,00 \text{ €} = - 15,09 \%$

\*\* Le montant de cette distribution est à déduire de la valeur affichée du fonds au 31/12/2024.

Les performances présentées sont des performances nettes de frais, hors droits d'entrée et hors éventuels prélèvements sociaux. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Compte tenu de la difficulté à estimer la valeur des titres non cotés d'une part, et du cours à un instant donné des titres admis sur un marché français ou étranger d'autre part, la valeur liquidative des fonds est susceptible de ne pas refléter la valeur exacte des actifs. Cette valorisation est théorique alors que la liquidation du fonds dépend d'une valeur de marché normalement cohérente mais pas nécessairement identique. Il est donc possible que le porteur ne soit pas remboursé à la valeur annoncée lors de la valorisation théorique. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client et est susceptible d'être modifié ultérieurement. L'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion de portefeuille. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

# Documentation reçue par le porteur

<b>FIP Pluriel Ouest N°5</b> FR0011541275	<u>Lettre de distribution N°2</u> 12/11/2020	<u>Lettre de prorogation et de distribution N°3</u> 22/11/2021	<u>Lettre de liquidation</u> 16/08/2022	<u>Lettre de distribution N°4</u> 16/08/2022	<u>Lettre de 2<sup>ème</sup> prorogation</u> 25/11/2022	<u>Lettre de liquidation définitive</u> 05/01/2024
<b>FIP Pluriel Atlantique</b> FR0012082709	<u>Lettre de pré-liquidation et de distribution N°1</u> 08/07/2022	<u>Lettre de 2<sup>ème</sup> prorogation et de distribution N°2</u> 12/06/2023	<u>Lettre de distribution N°3</u> 08/07/2024	<u>Lettre de dissolution</u> 07/11/2024		
<b>FIP Pluriel Atlantique N°2</b> FR0013185949	<u>Lettre de prorogation</u> 25/11/2022	<u>Lettre de 2<sup>ème</sup> prorogation et de distribution N°1</u> 13/06/2023	<u>Lettre pré-liquidation</u> 26/01/2024	<u>Lettre de dissolution</u> 07/11/2024	<u>Lettre de distribution N°2</u> 22/01/2025	
<b>FCPI Innovation Pluriel N°4</b> FR0013185881	<u>Lettre de pré-liquidation</u> 08/07/2022	<u>Lettre de 1<sup>ère</sup> prorogation et de distribution N°1</u> 14/06/2023	<u>Lettre de prorogation</u> 30/07/2024			



## Que veulent dire les termes « pré-liquidation » et « liquidation » ?

La « pré-liquidation » est la phase durant laquelle le Fonds commence à préparer les cessions à venir des participations, tout en respectant la durée des placements effectués. Le Fonds à ce stade n'est plus tenu de respecter certains ratios d'investissement minimum.

La « liquidation » correspond à la période de désinvestissement du Fonds, durant laquelle ce dernier procède à la cession active des participations détenues et au remboursement des porteurs en une ou plusieurs fois.

## Qu'est-ce qu'une prorogation ?

Les FIP et FCPI ont une durée de vie minimale théorique définie dans leur règlement. Il est en général prévu de pouvoir prolonger la durée de vie de ces fonds dans le but de réaliser les dernières cessions d'entreprises dans les meilleures conditions.

## Qu'est-ce qu'une distribution ou un remboursement ?

Lorsque le Fonds approche de son échéance, il commence à céder les sociétés dans lesquelles il a investi. L'argent récupéré peut ainsi être distribué, on parle de remboursement ou de distribution.

## Quand allez-vous faire les distributions ? Comment et combien vais-je percevoir ?

Vous serez préalablement informé par courrier de la date et du montant de la distribution par part.

Pour connaître le montant de votre distribution, il suffit de multiplier le nombre de parts du FIP ou FCPI que vous détenez (voir votre dernier relevé de compte titres ou votre conseiller) par le montant distribué par part. (ex : 20 parts x 40€ = 800 €).

Les versements seront effectués sur votre compte espèce associé au compte titre sur lequel sont inscrites vos parts.

## Que devient le reste de l'argent que vous ne distribuez pas ?

La grande majorité de l'argent qui n'est pas distribué est encore investi dans des sociétés. Une part de liquidité est également conservée par le Fonds.

## Quel est le traitement fiscal des distributions ?

Vous bénéficiez d'une exonération d'impôt sur le revenu distribué par le Fonds et sur les plus-values éventuellement réalisées lors du remboursement des parts.

En revanche, les prélèvements sociaux de 17,2% sont dus sur les plus-values effectivement réalisées. Le cas échéant, votre établissement bancaire vous fera parvenir un état fiscal reprenant le montant des prélèvements sociaux dont vous serez redevables.

## Puis-je demander le rachat de mes parts en totalité ?

En principe (détails dans les règlements des fonds), le rachat de vos parts ne peut être demandé que dans les 3 cas suivants : le décès, l'invalidité ou le licenciement du souscripteur ou de son conjoint.

Par exception, dès lors que le Fonds entre en période de liquidation, les rachats sont bloqués, y compris dans ces 3 cas dérogatoires.

Les parts peuvent être cédées de gré à gré à condition que le porteur trouve un acheteur. La société de gestion ne garantit pas la revente des parts. En cas de revente avant 5 ans, le vendeur devra notamment rembourser la réduction d'impôt et l'acquéreur ne bénéficiera pas des avantages fiscaux.

Le présent document ne vise que les les conseillers en investissements financiers (CIF) au sens de l'article L. 541-1 et suivants du Code monétaire et financier.

**Il n'est pas destiné à être remis à des clients non professionnels ne possédant pas l'expérience, les connaissances et la compétence nécessaires pour prendre leurs propres décisions d'investissement et évaluer correctement les risques encourus.**

Ce document ne constitue en aucun cas une offre, ou un appel d'offre, ni même un conseil pour acheter ou vendre quelque placement ou produit spécifique que ce soit dans une quelconque juridiction. Il est fourni à titre exclusivement informatif et les informations qu'il contient ne sauraient avoir une quelconque valeur contractuelle. Seuls les prospectus complets (DICI et Règlement) des FIA et leurs derniers états financiers font foi.

Chaque FIA est soumis à des risques spécifiques présentés en détail dans son Règlement. Pour toute information complémentaire, et avant de procéder à un investissement, l'investisseur doit prendre connaissance des documents règlementaires (DICI et Règlement) et consulter le dernier rapport financier publié par le FIA, disponibles sur simple demande auprès de SWEN Capital Partners ou des entités qui commercialisent le FIA.

La reproduction, totale ou partielle, sur quelque support que ce soit, la communication à des tiers, l'utilisation à quelque fin que ce soit autre que privée, ou l'altération des marques, logos, dessins, analyses, signes distinctifs, images, animations, graphiques, photographies ou textes figurant le cas échéant sur cette présentation sont interdites, sans l'autorisation préalable de SWEN Capital Partners.

SWEN Capital Partners décline toute responsabilité quant à l'utilisation qui pourrait être faite des informations contenues dans le présent document et des conséquences qui pourraient en découler. Toute reproduction ou utilisation non autorisée de ces informations engagera la responsabilité de l'utilisateur et sera susceptible d'entraîner des poursuites judiciaires.

Bien que ce document ait été préparé avec le plus grand soin à partir de sources que SWEN Capital Partners estime dignes de foi, il n'offre aucune garantie quant à l'exactitude et à l'exhaustivité des informations et appréciations qu'il contient, qui n'ont qu'une valeur indicative..

Le traitement fiscal propre à l'investissement en parts ou actions de FIA dépend de la situation individuelle de chaque client et est susceptible d'être modifié.

Ce document a été élaboré par **SWEN Capital Partners**, société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF - [www.amf-org.fr](http://www.amf-org.fr)) sous le n° 14000047 - 20/22 rue Vernier 75017 Paris - Tél. : + 33 (0) 1 40 68 17 17 - [www.swen-cp.fr](http://www.swen-cp.fr)